

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mil vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur Hervé COURTOIS., Maire, en session ordinaire.

Présents : M. COURTOIS Hervé, Mme GUINET Marie-Cécile, M ; HOARAU Philippe, Mme THORREAU Ghislaine, M. GUINET Nicolas, Mme CORRIGER Sandrine, M. PRUD'HOMME Grégory, Mme DUPONT Marylène, M. PACHECO Antoine, et Mme BRIDET Hélène

Pouvoirs : Mme DUC Géraldine pouvoir à Mme DUPONT Marylène

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Marylène

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et Publication ou notification du :

D2026.04.21 – DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LES MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE

Vu l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant de souscrire les marchés « sous contrôle du Conseil Municipal et sous contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département »

Considérant que tout achat de fournitures, services ou travaux au profit de la Collectivité constitue un marché public au premier euro,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner délégation de signature à Monsieur le Maire
- De charge Monsieur le Maire de régler les formalités utiles

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, 10 voix pour et 1 abstention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 01/04/2026
Le Maire, COURTOIS Hervé

